

Question présentée par le député :

M. Rolin Wavre

Date de dépôt : 20 septembre 2018

Question écrite urgente

Planification des aménagements routiers et cyclables rive droite, quelles modalités de consultation des milieux intéressés ?

Considérant

- le résultat peu satisfaisant du point de vue des aménagements cyclables de la première phase des travaux menés à la sortie de la commune de Versoix, direction Coppet (pas de piste cyclable séparée malgré un espace très généreux à disposition), faisant l'objet d'une QUE connexe de la députée Klopfenstein Broggini ;
- que les milieux cyclistes en particulier n'ont pas été impliqués dans le processus à notre connaissance ;
- que d'autres travaux sont prévus le long de la route de Lausanne sur la commune de Versoix, en direction de Genève ;
- que le réaménagement de la route de Lausanne est prévu tant à Bellevue que sur le territoire de la commune de Genthod, à des stades d'avancement divers ;
- l'influence que ce mode de planification pourrait malheureusement avoir sur d'autres travaux à mener à ailleurs dans le canton ;
- la volonté de collaboration affichée depuis juin 2018 par le département des infrastructures et en particulier le nouveau conseiller d'Etat chargé de ces questions ;
- qu'un processus de consultation efficace et constructif ne peut se tenir qu'au stade de la planification initiale et non à celui de l'exécution finale,

le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- *Les autorités cantonales et le département des infrastructures en particulier peuvent-ils affirmer que les chantiers en cours sur le territoire genevois ont fait l'objet d'une consultation technique (et non pas d'une simple séance d'information) en amont avec les milieux intéressés, notamment cyclistes et piétons, sans exclure les milieux motorisés ?*
- *Dans la négative, les autorités cantonales peuvent-elles s'engager à le faire sur une base systématique, planifiée et régulière, au moment de l'élaboration initiale, sur la base de plans et de projets concrets, transmis à l'avance aux associations citées plus haut, afin qu'elles puissent y contribuer de manière concrète et constructive ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il voudra bien apporter à ces deux questions.